

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

L'« Association » désigne **CAP ARDECHE**. Celle-ci est membre du réseau Cap France. Elle a pour activité la vente de séjours ainsi que la mise à dispositions d'espaces dans le(s) village(s) vacances dont elle est gestionnaire.

Le « Client » désigne toute personne utilisant le Site internet afin de commander toute Prestation proposée par l'Association ainsi que toute personne pour le compte de laquelle une commande a été effectuée.

Une « Commande » désigne toute réservation effectuée et validée par le Client.

Les « Conditions Particulières de Vente » désignent les conditions contractuelles propres à chaque Commande émanant de l'Association, obligatoirement acceptées par le Client avant tout engagement de sa part dans le cadre d'une Commande.

Le « Contrat » constitue l'ensemble des documents formalisant les engagements réciproques consentis entre l'Association et le Client : Il s'agit notamment des présentes Conditions Générales de ventes ainsi que des Conditions Particulières de Vente associées.

Les « Forfaits touristiques » désignent les prestations répondant à la définition de l'article L.211-2 du Code du tourisme, c'est-à-dire la combinaison d'au moins deux types différents de services de voyage aux fins du même voyage ou séjour de vacances, lorsque cette combinaison dépasse vingt-quatre heures ou inclut une nuitée et répond aux conditions prévues par le Code du tourisme.

Selon la nature des prestations réservées, certaines offres peuvent également relever du régime des services de voyage ou des prestations de voyage liées au sens du Code du tourisme. Les informations applicables sont alors communiquées au Client avant la conclusion du Contrat.

La vente d'un Forfait touristique est proposée à un prix tout compris.

« Séjour » ou « Location » désignent toutes autres prestations en vente sur le Site ne constituant pas un Forfait touristique au sens du Code du tourisme.

« Partenaire » désigne tout prestataire réalisant des prestations pour le compte de l'Association. Il peut notamment s'agir de sociétés de location, de clubs sportifs, d'organismes d'événements (concerts, festival, croisières, etc.).

« Prestation » désigne toute prestation délivrée par l'Association au Client, que

celles-ci soient présentées dans son catalogue ou élaborées sur-mesure sur la base d'une demande spécifique, sur-mesure.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les Commandes effectuées sur le Site internet, par le biais de la plateforme téléphonique (dont les coordonnées sont précisées à l'article 4) ou directement dans les locaux d'accueil physique de l'Association, par courrier ou par mail. Elles sont également applicables à toute(s) Prestation(s) additionnelle(s) validée(s) par le Client au cours de son séjour.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble des Clients, qu'ils effectuent des réservations individuelles (pour 9 personnes maximum) ou de groupe (se composant de 10 personnes ou plus).

La vente de prestations touristiques est notamment régie par le Code de la consommation et, à titre spécifique, par le Titre Ier du Livre II du Code du tourisme relatif à l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Conformément au Code du tourisme, l'Association communique au Client, avant la conclusion du Contrat, les informations précontractuelles applicables à la Prestation réservée.

Lorsque la Prestation constitue un forfait touristique ou une prestation de voyage liée au sens du Code du tourisme, l'Association remet au Client les informations et, le cas échéant, le formulaire d'information standard correspondant au type de Prestation concernée.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du **10/06/2026**. Cette version annule et remplace les versions antérieures.

Le Client est invité à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente. Celles-ci sont référencées par lien hypertexte sur le Site internet avant confirmation de la Commande, dans les catalogues et brochures ainsi que dans les bureaux de vente de l'Association.

Il est conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé de lire les présentes Conditions Générales de Vente avant la validation de toute nouvelle Commande, dès lors que lesdites CGV peuvent être modifiées à tout moment.

2.2. Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux prestations de services ou de fournitures, non incluses dans la Commande, effectuées dans le cadre de contrats conclus entre le Client et un prestataire tiers (ni l'Association, ni l'un

de ses Partenaires) à l'occasion du déroulement du Forfait touristique ou du Séjour.

ARTICLE 3 - ASSOCIATION ORGANISATRICE DE VOYAGES ET/OU DE SÉJOURS

L'ensemble des Prestations objet des présentes Conditions Générales de Vente sont organisées (produites et/ou distribuées) par :

Nom : CAP ARDECHE

Statut : Association Loi 1901

Adresse : 190 rue Monseigneur Lavarenne 07110 LAURAC EN VIVARAIS

Tel : 04 75 36 84 39

Email : contact@capardeche.com

N° SIRET : 909 481 491 00019

Code APE : 5520Z

N° de TVA Intracommunautaire :

FR 64 909 481 491

Services Prestations relevant du Code du tourisme, l'Association agit en qualité de **[organisateur / détaillant / prestataire de service de voyage - a compléter selon le cas]**.

Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro **IM007100006**

Elle bénéficie d'une garantie financière et d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GRITCHEN SAISON WAGNER - 21 AVENUE DE MESSINE 75008 PARIS

L'appartenance de l'Association au réseau CapFrance ne modifie pas l'identité du vendeur contractuel, sauf mention expresse contraire dans les Conditions Particulières de Vente.

ARTICLE 4 – INFORMATIONS AU CLIENT

4.1 – Informations préalables à la conclusion du Contrat

Les informations et visuels figurant sur les différents supports de communication (brochures, catalogues, Site internet, etc) de l'Association et/ou du réseau Cap France, peuvent faire l'objet de modifications portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion du Contrat.

L'Association, agissant au nom de ses Partenaires éventuels, fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos, illustrations et cartographies donnant au Client un aperçu des Prestations proposées ainsi que leur degré de confort.

Lesdits visuels ne pouvant cependant pas refléter exactement le contenu des Prestations, le Client peut solliciter de plus amples informations auprès de l'Association sur les caractéristiques desdites Prestations par téléphone Tél. **0475368439** (appel non surtaxé) ou par mail contact@capardeche.com

Il est expressément convenu que certaines activités proposées par l'Association ou l'un de ses Partenaires ne sont pas nécessairement disponibles selon la saison et/ou qu'elles sont conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de participants.

4.2 – Informations préalables au début d'exécution des Prestations

L'Association s'engage à fournir au Client, au moins dix (10) jours avant la date prévue pour son départ, les informations telles que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du site principal d'exécution des Prestations ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le Client en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec l'Association.

ARTICLE 5 – ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client est informé qu'en application de l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les prestations d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de transport, de restauration ou d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou à une période déterminée.

En conséquence, les Prestations réservées auprès de l'Association ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours applicable à certaines ventes à distance.

Toute annulation ou modification de Commande est donc soumise aux conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente, aux Conditions Particulières de Vente et, le cas échéant, aux dispositions impératives du Code du tourisme.

ARTICLE 6 – FORMATION DU CONTRAT

Toute Commande est réservée aux Clients ayant pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité ainsi que les Conditions Particulières propres à chaque Commande et accepté ces dernières par un clic sur le Site internet, ou, le cas échéant, auprès d'un de ses agents commerciaux de l'Association, par téléphone ou à un de ses points de vente physique.

Le Contrat formé dans les conditions précisées à l'article 7.2.3 ci-après engage le Client et l'ensemble des participants identifiés sur la réservation qui acceptent sans réserve, pour leur propre compte ainsi que pour celui des personnes dont ils ont la charge, les présentes Conditions de Vente et les éventuelles Conditions particulières, et s'engagent à respecter toutes les instructions et consignes se rapportant à

ladite commande pouvant émaner de tout document ou instruction de l'Association.

Il est de la responsabilité de la personne ayant effectué la réservation de s'assurer que tous les participants ont pris connaissance de ces conditions et obligations et les acceptent.

ARTICLE 7 – MODALITES DE PASSATION DE COMMANDE ET DE CONCLUSION DU CONTRAT

7.1 – Conditions valables de réservation

Pour toute réservation, quel que soit le support, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans (ou être mineur émancipé), être capable juridiquement de contracter.

Le Client garanti la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit pour effectuer une réservation, que ces données le concernent directement ou un autre participant aux Prestations.

Tout agissement frauduleux dans ce cadre ou qui contreviendrait notamment aux conditions du Contrat, pourra entraîner le refus par l'Association, à tout moment, de permettre au Client de finaliser sa Commande, d'accéder aux Prestations concernées et/ou à des poursuites judiciaires.

7.2 – Conclusion du Contrat par voie électronique

7.2.1. Le Contrat lorsqu'il a été valablement conclu, est archivé par l'Association sur support informatique, dans le respect de la durée légale obligatoire.

7.2.2. Le respect d'étapes pour la conclusion à distance du Contrat, recensées ci-dessous, est une condition obligatoire pour la conclusion du Contrat par voie électronique. A défaut, le Contrat ne produit aucune force obligatoire et l'Association est libre de ne pas effectuer les Prestations concernées.

Etapes de conclusion du Contrat par voie électronique :

- Le Client effectue une recherche sur le Site internet ;

- Suite à cette requête, une ou plusieurs offres de Prestations sont communiquées au Client. Celui-ci est également informé de la non application du droit de rétractation dans le cadre de toute vente effectuée à distance et des conditions d'annulation applicables auxdites Prestations ;

- Le Client valide son choix par un clic sur la Prestation désirée. Le Client devra indiquer une adresse mail valable et qu'il s'engage à consulter régulièrement.

- Un récapitulatif reprenant l'ensemble de ses choix, avec la date et le prix total de la ou des Prestation(s), permet au Client de vérifier le détail de sa Commande.

Le Client doit s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à ses souhaits (nature des prestations, date, heure, mode et adresse du séjour, prix, identité, âge des participants, etc..).

A défaut, il peut en faire la modification avant validation de sa Commande. Après cette validation ces informations ne pourront plus être modifiées.

- Sous réserve d'avoir préalablement pris connaissance et accepté de manière expresse les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières éventuellement applicables, le Client peut valider sa Commande et procéder au paiement, en cliquant sur le bouton dédié à l'achat. Le Contrat est alors valablement conclu.

- L'Association, en son nom et au nom de ses Partenaires, transmet au Client dans les meilleurs délais suivant la Commande, par courrier électronique, un accusé de réception confirmant ladite Commande et reprenant ses éléments essentiels tels que l'identification de la Prestation commandée, le prix et les quantités. Toute modification desdites informations est précisée à l'article 9.

Le Client doit contacter l'Association dans l'hypothèse où il n'aurait pas reçu de confirmation de Commande dans un délai de cinq (5) jours suivant la conclusion du Contrat.

ARTICLE 8 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

8.1 – Dispositions générales

Les prix sont indiqués en Euros.

Les descriptifs des Prestations précisent les éléments inclus dans le prix. Celui-ci est entendu toutes taxes (hors taxe de séjour) y compris les frais d'adhésion à l'Association et les coûts de service y afférents compris.

En outre, de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans le prix, l'ensemble des dépenses à caractère personnel au Client, ou accessoires à la Commande, notamment les assurances les activités supplémentaires souscrite auprès de tiers tel que précisé à l'article 2.2 et plus généralement toute prestation non expressément incluse dans la confirmation de réservation.

Les réductions de prix et offres promotionnelles indiquées sur le Site, les brochures et autres documents de l'Association sont, sauf indication écrite contraires, non cumulables entre elles pour une même Commande.

8.2 – Cotisation d'adhésion à l'Association

Conformément à l'article L.211-1.IV du Code du tourisme, le prix de la Commande inclus éventuellement le versement d'une cotisation d'adhésion à l'Association pour toute personne prenant part à l'exécution des Prestations.

Cette cotisation s'élève à :

- **individuel : 17€/ an**
- **couple et famille : 25€/ an**
- **groupe (+10 personnes) : 84€/ an**
- et permet une adhésion valable à compter de son encaissement par l'Association, et ce, quel que soit le nombre de réservations effectuées durant cette période.

8.3 – Modifications du prix

Les prix des prestations sont déterminés en fonction des conditions économiques connues à la date de confirmation de la commande.

Après confirmation de la Commande, le prix ne peut être révisé que dans les cas et limites prévus par le Code du tourisme, lorsque la Prestation concernée relève de ce régime. Une majoration du prix ne peut intervenir que si elle résulte directement d'une évolution du coût du transport de passagers liée au carburant ou à d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances imposées par un tiers, ou des taux de change applicables au Contrat.

Lorsque le Contrat prévoit une possibilité de majoration du prix, le Client bénéficie corrélativement d'une réduction de prix en cas de baisse des coûts concernés.

Toute majoration est notifiée au Client de manière claire, compréhensible et justifiée, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début du séjour.

8.4 – Acompte

8.4.1 Acompte dans le cadre d'une Commande de Prestations individuelles
Pour toute Commande validée dans un délai supérieur à 30 jours à compter de la date de départ (celle-ci n'étant pas incluse), **des acompte représentant 30% du montant total du prix toutes taxes comprises (TTC) est versé par le Client au jour de la conclusion du Contrat.**

Le solde de ladite commande doit impérativement être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue.

Pour les réservations à 30 jours et moins du départ, l'intégralité du montant total du prix de la commande est due au jour de la conclusion du Contrat.

8.4.2 acompte dans le cadre d'une Commande de Prestations groupes

** En cas de réservation, au moins 12 mois avant la date de commencement du séjour :

Acomptes forfaitaires (1000 €) puis 2 acompte de 30 % du prix du séjour à verser respectivement : pour le 1er acompte de 30 % avant la fin du 8e mois précédant le séjour et pour le 2nd acomptes de 30% avant la fin du 5e mois précédant le séjour.

** En cas de réservation, moins de 12 mois avant la date de commencement du séjour :

30 % à la réservation puis un 2e acompte de 30 % du prix du séjour à verser avant la fin du 5e mois précédant le séjour.

Le client doit verser le solde 30 jours avant le début du séjour sans relance de la part de l'établissement. Au prix du séjour, s'ajoute, le cas échéant, la taxe de séjour perçue par les collectivités locales.

8.5 – Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent par carte bancaire ou e-chèques vacances au moment de la finalisation de la commande sur le Site internet et par le biais de la plateforme téléphonique. Ils s'effectuent par carte bancaire, chèque, espèces et Chèques Vacances « ANCV » pour les réservations effectuées dans les lieux d'accueil physique de l'Association ou par courrier.

En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être établi, à l'ordre de l'Association, en règlement du montant TTC de la Commande au dos duquel est noté le numéro d'un justificatif d'identité du Client.

Sans préjudice pour le Client d'annuler la Commande dans les conditions prévues aux présentes, l'ordre de paiement effectué par carte bancaire ou par chèque ne pourra être annulé par lui.

Le Client garantit à l'Association qu'il est titulaire du moyen de paiement utilisé et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa Commande.

En cas d'une impossibilité de débiter les sommes dues en règlement de ladite Commande, pour quelque raison que ce soit, le processus d'achat sera annulé.

8.6 - Sécurité des transactions

Dans le but de sécuriser les transactions effectuées par le Client, notamment sur le Site internet et lutter contre la fraude à la carte bancaire, les informations transmises en rapport avec votre Commande sont analysées automatiquement afin de déterminer un niveau de fiabilité maximal.

C'est pourquoi l'Association est susceptible de demander au Client, par courriel, de justifier son identité et son domicile, ceci dans le but de se protéger de transactions frauduleuses. Par l'intermédiaire de ces justificatifs, l'Association garantit une meilleure sécurité, en s'assurant que le Client est bien le propriétaire de la carte bancaire utilisée.

Dans le cas des Commandes par chèque ou de tout autre moyen de paiement, un justificatif correspondant au porteur du chèque pourra également être demandé au Client, toujours afin de garantir une sécurité de transaction maximale.

8.7 - Conditions de remboursement par l'Association

Sauf indication contraire communiquée par l'Association, lorsqu'un remboursement est dû au Client, celui-ci est effectué par **chèque**.

En cas de paiement par Chèque ANCV, le remboursement du Client est également effectué **par chèque**

ARTICLE 9 – ANNULLATION/MODIFICATION DE COMMANDE

9.1 – Dispositions générales

Aucun remboursement, ni diminution du prix, n'est dû par l'Association pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences du Client en cours de séjour. De plus, la renonciation par le Client à une Prestation ou à l'un de ses éléments ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par l'Association.

Toute annulation totale d'une Commande emporte résiliation du Contrat.

9.2 – Annulation/modification de Commande par l'Association

Les conditions d'annulation et de modification de Commande par l'Association sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions Particulières de Vente et, lorsque la Prestation relève du Code du tourisme, par les dispositions impératives applicables. Lorsque la réalisation d'une prestation est subordonnée à un nombre minimal de participants, cette condition est portée à la connaissance du Client avant la conclusion du Contrat. Si ce nombre minimal n'est pas atteint, l'Association peut résoudre le Contrat et rembourse alors au Client l'intégralité des sommes versées, sans indemnisation supplémentaire, sous réserve de notifier cette résolution dans le délai indiqué au Contrat et, au plus tard :

- vingt jours avant le début du séjour

pour les séjours de plus de six jours ;
 - sept jours avant le début du séjour
 pour les séjours de deux à six jours ;
 - quarante-huit heures avant le début
 du séjour pour les séjours ne durant
 pas plus de deux jours.

En cas de hausse du prix supérieure à 8 % du prix total de la Prestation relevant du Code du tourisme, l'Association informé le Client dans les meilleurs délais, de manière claire, compréhensible et apparente, sur support durable.

Le Client peut alors accepter la modification proposée ou résoudre le Contrat sans frais, dans les conditions prévues par le Code du tourisme.

En cas de modification du Contrat avant le départ du Client, la demande de résiliation ou l'acceptation de la modification devra être notifiée à l'Association par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (lettre RAR, fax, email...) dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception par le Client de l'information sur ladite modification.

Tout Contrat conclu par une utilisation frauduleuse du Site par le Client ou par l'utilisation de données ne lui appartenant pas fait l'objet d'une annulation par l'Association, et ce, sans aucun remboursement au bénéfice du Client et sans préjudice d'un recours judiciaire par l'Association.

9.3 – Modification de Commandes par le Client

La modification d'une réservation peut être effectuée par l'intermédiaire de la centrale téléphonique de l'Association ou en bureau d'accueil physique :
 Bureau d'accueil: du lundi au vendredi de 9h à 12h de 14h à 19h ou par mail contact@capardeche.com.

Toute modification devra faire l'objet d'une confirmation du client par mail ou par courrier.

Pour toute réservation d'une Prestation correspondant à un prix forfaitaire par nuitée, pour un nombre maximal de personnes et non à la personne, la modification du nombre de personnes à la baisse ou à la hausse, dans la limite du nombre de personnes autorisées par l'Association, n'emportera en aucun cas modification du prix en fonction de ce changement. Seule l'annulation de l'ensemble des Prestations entraînera le remboursement de celui-ci sous réserve des stipulations de l'article 9 des présentes Conditions Générales de Vente.

9.4 – Annulation de Commande par le Client

Le fuseau horaire de référence pour le calcul des éventuels remboursements du fait d'une annulation ou d'une modification est le suivant : UTC+1.

9.4.1 Annulation d'une Commande de Prestations individuelles

En cas d'annulation par le Client de l'ensemble de sa Commande de Prestations individuelles, le prix ou les acomptes versés dans ce cadre (des frais de dossier, éventuels frais d'adhésion qui sont conservés par l'Association) lui sera remboursé dans les conditions suivantes :

Annulation plus de 120 jours avant le début du séjour	les frais d'annulation s'élèvent à 30% du montant facturé par personnes réservés
Annulation effectuée entre 120 jours et 30 jours avant le début du séjour	les frais d'annulation s'élèvent à 60% du montant facturé par personnes réservés
Annulation moins de 30 jours avant le début du séjour	La totalité du prix du séjour reste due

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour

9.4.2 Annulation d'une Commande de Prestations groupes

En cas d'annulation par le Client de l'ensemble de sa Commande de Prestations groupes, le prix ou les arrhes versés dans ce cadre (des frais de dossier, éventuels frais d'adhésion qui sont conservés par l'Association) lui sera remboursé dans les conditions suivantes :

Annulation plus de 120 jours avant le début du séjour	les frais d'annulation s'élèvent à 30% du montant facturé par personnes réservés
Annulation effectuée entre 120 jours et 30 jours avant le début du séjour	les frais d'annulation s'élèvent à 60% du montant facturé par personnes réservés
Annulation moins de 30 jours avant le début du séjour	La totalité du prix du séjour reste due

Aucune réduction de la facture ni aucun remboursement ne sont accordés pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour. L'effectif définitif doit être impérativement confirmé par écrit auprès du village au plus tard à la date de signature du contrat.

ARTICLE 10 – CESSION DU CONTRAT

Le Client peut céder son Contrat à une personne remplissant les mêmes conditions que lui pour bénéficier des Prestations, tant que le Contrat n'a produit aucun effet.

Le Client informé l'Association de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, au plus tard sept jours avant le début du séjour, sauf délai plus favorable prévu dans les Conditions Particulières de Vente.

La cession n'est pas soumise à l'autorisation préalable de l'Association. Toutefois, l'Association peut refuser de prendre en compte la cession si le cessionnaire ne remplit pas les conditions applicables à la Prestation réservée.

Le Client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession. Ces frais correspondent aux coûts réellement supportés par l'Association et peuvent être justifiés sur demande.

ARTICLE 11 – EXÉCUTION DES PRESTATIONS

11.1 - Occupation des espaces d'hébergement

Les espaces d'hébergement ne sont disponibles qu'à partir de **17H** le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant **9H** le jour du départ, et ce quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ du moyen de transport utilisé par le Client pour se rendre sur le lieu du Séjour, que celui-ci soit inclus dans le Forfait touristique ou non. Tout dépassement pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

Pour toute modification de ces horaires, l'Association fournit au Client, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Si le lieu d'hébergement concerné par votre commande ne dispose pas d'accueil de nuit, nous vous conseillons de prendre vos précautions afin d'en prévenir le personnel d'accueil en cas d'arrivée tardive.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis dans les villages vacances et autres sites d'hébergement de l'Association (que ce soit en intérieur ou en extérieur). Il est impératif de se renseigner au préalable et de formuler toute demande de dérogation par écrit dans un délai raisonnable précédant le début d'exécution des Prestations.

11.2 – Repas

Lorsque des repas sont inclus dans le Contrat, leur nombre dépend du nombre de nuitées.

Il est en outre expressément convenu que :

La pension complète débute avec le repas précédant la première nuit et prend fin avec le déjeuner suivant la dernière nuit d'hébergement ; pour les autres jours du Séjour, elle comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.

La demi-pension débute avec le repas précédant la première nuit et prend fin avec le petit déjeuner suivant la dernière nuit d'hébergement ; pour les autres jours du Séjour, elle comprend le dîner.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE

12.1 - Responsabilité de l'Association

12.1.1 – Dans le cadre de l'utilisation du Site internet ou de la centrale téléphonique

Aucune anomalie ou erreur intervenant sur le Site internet ou la centrale téléphonique ne peut engager la responsabilité de l'Association en cas de dysfonctionnements sur des sites, des logiciels ou des terminaux du Client ou de tout tiers.

En aucun cas, l'Association ne sera responsable de dommages prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant notamment la perte de profits ou d'opportunité, etc.) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site internet ou de la plateforme téléphonique.

12.1.2 – Dans le cadre de l'exécution des Prestations

Lorsque la Prestation relève du Code du tourisme, l'Association est responsable de plein droit de la bonne exécution des services prévus au Contrat, que ces services soient exécutés par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ces derniers.

Le Client est tenu de signaler dans les meilleurs délais toute non-conformité constatée lors de l'exécution du séjour, afin de permettre à l'Association de rechercher une solution appropriée. Lorsque la non-conformité est établie et n'est pas imputable au Client, celui-ci peut bénéficier des droits prévus par le Code du tourisme, notamment une réduction de prix appropriée et, le cas échéant, une indemnisation du préjudice subi.

Les prestations, activités ou services souscrits directement par le Client auprès d'un prestataire tiers, sans intervention de l'Association dans leur vente ou leur organisation, relèvent de

la seule responsabilité de ce prestataire tiers.

12.2 – Responsabilité du Client

12.2.1 – Dans le cadre de l'utilisation du Site internet et de la centrale téléphonique

Le Client est tenu de vérifier que la configuration informatique qu'il utilise ne contient aucun virus et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Le Client est responsable financièrement de l'utilisation du Site internet et de la centrale téléphonique faite tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute et/ou négligence de sa part.

12.2.2 – Dans le cadre de l'exécution des Prestations

Le Client, ainsi que l'ensemble des participants concernés par la Commande, s'engagent à respecter les présentes Conditions Générales de Vente, les éventuelles Conditions Particulières de Vente ainsi que toutes les instructions et consignes se rapportant à l'exécution des Prestations reprises dans une brochure/catalogue, sur le Site internet ou émise oralement émanant de l'Association et de l'ensemble de son personnel, et à adopter un comportement sécuritaire, respectueux et courtois tout au long de la réalisation des Prestations.

Dans l'hypothèse où l'attitude du Client ou celle de l'un des participants susmentionnés serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés de l'Association, aux autres clients et à tout tiers en général, l'Association se réserve le droit, à sa seule discrétion de mettre un terme à tout moment au séjour du Client.

Dans ce cas, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de sa Commande, l'Association se réserve également le droit de réclamer au Client le remboursement des coûts résultant de cette attitude sans préjudice de la demande d'une réparation judiciaire des dommages constatés.

De plus, le versement d'une caution peut être demandé au Client avant ou le premier jour d'exécution des Prestations. Le montant de celle-ci dépend des prestations de votre Commande. Le cas échéant, ce montant vous est indiqué dans les Conditions Particulières de Vente.

12.2.3 – Responsabilité du fait des personnes à charge

Toute personne à la charge du Client, et notamment tout mineur non émancipé, prenant part aux Prestations devra être

accompagnée par l'un ou de ses deux parents ou de son tuteur légal.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Aucune assurance obligatoire n'est comprise dans les Prestations proposées par l'Association.

Aucune assurance obligatoire n'est comprise dans les Prestations proposées par l'Association, sauf mention expresse contraire dans les Conditions Particulières de Vente.

Le Client peut, s'il le souhaite, souscrire une assurance annulation, interruption de séjour, assistance ou rapatriement proposée par l'intermédiaire de CAP ARDECHE: GRITCHEN SAISON WAGNER 21 AVENUE DE MESSINE 75008 PARIS Le coût de cette assurance est calculé sur la base de 2.9 % du prix total TTC du séjour, hors taxe de séjour, frais d'adhésion, frais de dossier et prestations souscrites directement auprès de tiers, sauf indication contraire dans les Conditions Particulières de Vente.

Les garanties, exclusions, plafonds, franchises, conditions de mise en œuvre et modalités de déclaration de sinistre sont décrits dans la notice d'information, les conditions générales et les documents précontractuels remis au Client avant toute souscription.

Avant la souscription, le Client est invité à vérifier que les garanties proposées correspondent à ses besoins, notamment au regard de sa situation personnelle, de son séjour, des assurances dont il bénéficie déjà et des risques qu'il souhaite couvrir.

Lorsque l'Association intervient dans la présentation ou la distribution de cette assurance, elle communique au Client les informations requises par le Code des assurances, notamment son rôle exact, les coordonnées de l'assureur ou de l'intermédiaire, les modalités de réclamation, le recours éventuel à la médiation compétente et la nature de la rémunération éventuellement perçue au titre de cette distribution.

ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'exécution des obligations affectées est suspendue lorsque l'empêchement est temporaire. Si l'empêchement est définitif, le Contrat peut être résolu dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la Prestation réservée relève du Code du tourisme, le Client peut résoudre le Contrat avant le début du séjour, sans frais de résolution, uniquement si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à

proximité immédiate de celui-ci et ont des conséquences importantes sur l'exécution des Prestations prévues au Contrat.

Lorsque le transport jusqu'au lieu de séjour n'est pas inclus dans les Prestations vendues par l'Association, les difficultés, retards, annulations, grèves, suppressions de train, d'avion, d'autocar ou tout autre incident affectant le transport personnel du Client ne constituent pas, à eux seuls, un motif de résolution sans frais du Contrat conclu avec l'Association. Dans cette hypothèse, les conditions d'annulation prévues aux présentes Conditions Générales de Vente et aux Conditions Particulières de Vente demeurent applicables.

Si le transport jusqu'au lieu de séjour est expressément inclus dans un forfait touristique vendu par l'Association, les conséquences d'un événement affectant ce transport sont appréciées conformément aux dispositions impératives du Code du tourisme.

Les empêchements personnels du Client, notamment maladie, accident, impossibilité professionnelle, événement familial, retard ou annulation d'un moyen de transport non inclus dans le Contrat, peuvent relever, selon les garanties souscrites, de l'assurance annulation facultative proposée au Client. Il appartient au Client de vérifier les garanties, exclusions et conditions de prise en charge prévues par son contrat d'assurance.

L'Association peut également résoudre le Contrat lorsqu'elle est empêchée de l'exécuter en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, sous réserve d'en informer le Client dans les meilleurs délais avant le début du séjour et de procéder, le cas échéant, au remboursement des sommes dues conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 15 - INFORMATIONS ET RECLAMATIONS

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du Contrat doivent être introduites dans les meilleurs délais, à compter du constat de la défaillance concernée, auprès de l'Association et, les cas échéants, auprès de tout autre prestataire concerné, de manière à ce qu'une solution puisse être recherchée aussitôt.

Toute réclamation postérieure à l'exécution doit être adressée à l'Association ainsi qu'au dit prestataire, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la fin d'exécution de la Prestation, aux coordonnées indiquées à l'article 3.

Les réclamations doivent être adressées par tout moyen permettant d'en accuser réception par l'Association.

Dans ce cadre, le Client doit respecter le caractère personnel et confidentiel attaché à toute correspondance avec l'Association.

En cas de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai raisonnable, le Client consommateur peut recourir gratuitement à une médiation de la consommation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage.

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17, site internet : www.mtv.travel.

Le recours à la médiation est facultatif et ne prive pas le Client de son droit de saisir les juridictions compétentes.

ARTICLE 16 - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

16.1. Dans le cadre de la réservation et de l'exécution des Prestations, l'Association est amenée à traiter des données à caractère personnel concernant le Client et les participants au séjour.

16.2. Ces traitements ont notamment pour finalités la gestion des demandes d'information, la création et le suivi des réservations, l'exécution des Prestations, la facturation, la gestion de la relation client, le traitement des réclamations, la sécurité des personnes et des biens, le respect des obligations légales et, lorsque le Client y a consenti ou lorsque la réglementation le permet, l'envoi d'informations commerciales.

16.3. Les données sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités poursuivies, augmentées le cas échéant des durées légales de prescription ou d'archivage applicables.

16.4. Le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

16.5. Ces droits peuvent être exercés auprès de CM2C cm2c@cm2c.net et par voie postale 49 rue de pontthieu 75008 Paris. Une réponse sera apportée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, sauf prolongation autorisée par la réglementation.

16.6. Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL. Des informations

complémentaires figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le Site internet de l'Association.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que l'ensemble des pièces du Contrat, dont notamment les Conditions Particulières de Vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 18 – DROIT A L'IMAGE

18.1. L'Association peut être amenée à réaliser des photographies ou vidéos dans le cadre des séjours, animations ou événements organisés.

18.2. Aucune photographie ou vidéo permettant d'identifier directement un Client ou un participant ne sera utilisée à des fins de communication, de promotion ou de diffusion publique sans autorisation préalable spécifique de la personne concernée ou, lorsque celle-ci est mineure, de ses représentants légaux.

18.3. Cette autorisation précise les supports concernés, la finalité de l'utilisation, la durée d'exploitation et les modalités de retrait éventuel du consentement.

18.4. Les photographies ou vidéos de groupe ne permettant pas d'identifier une personne de manière individualisée peuvent être utilisées à des fins d'illustration générale, sous réserve du respect du droit au respect de la vie privée et de la réglementation applicable aux données personnelles.

ARTICLE 19 – DIVERS

19.1. Le fait que l'Association ne soulève pas, à un moment ou à un autre, l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et d'une manière générale de l'une des pièces du Contrat, ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette(ces) dernière(s) à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où l'une des dispositions du Contrat ou l'un de ses éléments constitutifs serait déclarée nulle ou sans effet, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante pour l'exécution dudit Contrat.

19.2. Il est de plus expressément convenu que, sauf erreur manifeste de l'Association, les données conservées dans le système d'information de

l'Association, notamment dans les outils de messagerie électronique utilisés par l'Association, ont force probante quant aux Commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique conservées par l'Association constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par l'Association dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.